



## VILLE DE BELLE-BAIE POLITIQUE

<b>TITRE :</b>	Programme de reconnaissance des bénévoles
<b>Politique no :</b>	P2026-07
<b>AUTORISATION :</b>	Administration et Conseil municipal
<b>DATE ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	2026-04-22
<b>Modifiée :</b>	s.o.
<b>Remplace :</b>	s.o.
<b>APPROBATION :</b>	Conseil municipal

### 1. DESCRIPTION

La Ville de Belle-Baie tient à souligner publiquement l'engagement bénévole de ses citoyens et citoyennes avec le programme de reconnaissance des bénévoles. Ce programme offre à la Municipalité l'occasion de mettre en valeur des accomplissements dans différentes catégories.

### 2. OBJECTIF

Cette politique a été élaborée afin de clarifier les critères selon lesquels un individu sera reconnu, ainsi que le processus de sélection des intronisés sur une base annuelle. Cette reconnaissance est essentielle au bien-être et à l'engagement à long terme des bénévoles et pour assurer leur continuité.

### 3. DÉFINITIONS

**Résidents** : Une personne qui résidait dans la région de Belle-Baie lors de son implication bénévole.

**Bénévole** : Une personne qui donne de son temps et de son énergie pour soutenir une cause, une organisation ou une personne.

### 4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Le comité sera composé de cinq (5) personnes : un (1) membre du personnel municipal, un (1) membre du conseil municipal et trois (3) membres de la communauté. Le comité sera responsable de :

- S'assurer que les candidatures soient complètes et conformes aux critères de sélection.
- Procéder à la sélection des récipiendaires.
- Organiser la réception de remise de prix.

## 5. CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE

- **Arts et culture** : Souligne l'apport des bénévoles qui soutiennent la création, la diffusion ou la préservation des arts et du patrimoine culturel.
- **Engagement communautaire** : Honore ceux qui consacrent leur temps à améliorer la qualité de vie et le bien-être de leur collectivité.
- **Hommage et accomplissement** : Célèbre le parcours exceptionnel d'un bénévole de longue date reconnu pour son leadership et dont l'engagement a créé un impact important dans la communauté.
- **Sports et loisirs** : Reconnaît les bénévoles qui s'engagent à promouvoir la pratique et le développement d'activités sportives et récréatives dans leur communauté.

## 6. PROCESSUS

- Les formulaires de candidature seront disponibles sur le site web de la Ville de Belle-Baie et dans les bureaux municipaux.
- Un maximum de quatre (4) récipiendaires seront choisis par année. La priorité sera accordée à un (1) récipiendaire par catégorie, mais s'il n'y a pas de candidatures dans chacune des catégories, il pourra y avoir plus d'un (1) récipiendaire par catégorie.
- Une candidature avec un formulaire incomplet ne sera pas considérée par le comité de nomination.
- Toutes les candidatures dûment remplies seront évaluées par le comité de nomination.
- Les candidatures pour l'année en cours seront acceptées jusqu'au 15 février de l'année de la remise des prix. Toute demande reçue après cette date sera évaluée lors de la sélection suivante.
- Les candidatures seront traitées et sélectionnées au plus tard le 15 mars.
- La cérémonie d'intronisation sera célébrée lors de la Semaine de l'action bénévole.
- Les candidats retenus seront avisés par téléphone et une lettre officielle leur sera envoyée avec les détails de la réception de remise des prix.

## 7. RECONNAISSANCE

- Les récipiendaires seront reconnus lors d'un événement de reconnaissance pendant la Semaine de l'action bénévole.
- Les récipiendaires seront mentionnés sur notre site web et page Facebook.
- Les récipiendaires recevront une plaque de reconnaissance.